

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cabinet MONIQUE CONFIAIT
Résidence Allendé Bât 117
Les Hauts de Dillon
97200 Fort de France
France

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Martinique

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels globalisés**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane
Rue du Professeur Raymond Garcin
97200 Fort de France

Référence : AB-102 07

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cabinet MONIQUE CONFIAINT
Résidence Allendé Bât 117
Les Hauts de Dillon
97200 Fort de France
France

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Martinique

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Siège social : Rue du Professeur Raymond Garcin
97200 Fort de France
Capital social : €44 297 811

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels globalisés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes globalisés, tels qu'ils sont joints au présent rapport et regroupant la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (association loi 1901), vingt Caisses locales (Société Coopérative à Capital Variable) et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Société Coopérative à Capital Variable) ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes globalisés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes globalisés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes globalisés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes globalisés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités entrant dans le périmètre de la globalisation.

M

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces conditions sont décrites dans la note introductive de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable important dans toute activité bancaire tout particulièrement dans le contexte actuel de crise financière : votre établissement constitue des provisions pour couvrir les risques inhérents à ses activités (notes 1.3 et 1.9.1 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques à l'actif et au passif du bilan, et des provisions de passif destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.
- Votre établissement constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère pertinent de la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que des hypothèses et paramètres utilisés, et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournies dans la note 1.8.2 de l'annexe.
- Concernant les titres de participation, votre société comptabilise des dépréciations sur titres et des provisions tel que décrit dans la note 1.4 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des estimations significatives s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des informations présentées par votre société, pour évaluer ces dépréciations et constituer ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes globalisés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes globalisés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes globalisés.

Paris, le 21 avril 2009

KPMG Audit



Arnaud Bourdeille
Associé

Fort de France, le 21 avril 2009

Cabinet d'Expertise Comptable Monique
Confiant



Monique Confiant
Associé